

la monarchie Qui savait, qui protégeait, qui conseillait quoi : les questions soulevées après la thalasso du Roi

Au-delà de celle de l'opportunité, le week-end de thalasso de Philippe et Mathilde en Bretagne, voici dix jours, pose différentes questions. Celle de la communication entre le Palais et le gouvernement ; celle de l'organisation de la sécurité du Roi ; ou encore celle des conseils donnés au chef de l'Etat, notamment par son entourage, en pareille circonstance.

Tentons d'y voir clair.

1 Le Roi doit-il prévenir de ses déplacements privés à l'étranger ? Mardi, le cabinet du Premier ministre faisait savoir qu'« il n'est pas prévu que le gouvernement et/ou le Premier ministre soit(ent) informé(s) de l'agenda privé du Roi ». Hier, il s'en tenait à cette seule déclaration. Du côté du Palais, étant donné que les voyages privés du Roi relève de sa vie... privée, on ne souhaite pas non plus communiquer sur le sujet.

A la RTBF, les constitutionnalistes Marc Uyttendaele et Christian Behrendt estimaient mercredi que le Premier ministre doit toujours savoir où est le chef de l'Etat, car celui-ci est susceptible de signer un arrêté royal. Selon nos informations, sous les règnes d'Albert II et Baudouin, il était plutôt habituel que le Roi (son chef de cabinet) avertisse le Premier ministre (son chef de cabinet) de ses déplacements à l'étranger. C'est ainsi que furent régulièrement envoyés à Chateaufort-Grasse les textes législatifs à signer par Albert II.

Mais, comme souvent lorsqu'il s'agit de la monarchie, aucune règle écrite n'impose cela. Et le Roi n'est donc pas tenu d'informer le 16 de ses voyages privés. Et il ne le fait pas - il ne l'a manifestement pas fait en l'occurrence. Il prévient parfois, lorsqu'il quitte le continent européen et que des documents devront être signés. Mais même dans ce cas-là, cela n'empêche pas son départ : une signature électronique est désormais possible. L'important est que Philippe reste joignable par le Premier ministre (ce qui fut le cas en Bretagne).

Notons que le week-end précédant celui à Quiberon, le samedi 14 au lendemain des attentats de Paris, le Roi avait fait un aller-retour d'une demi-journée en Bavière pour le baptême de son filleul, le premier fils du chef de la Maison des Saxe-Cobourg. La famille ayant, elle, demandé l'autorisation du Palais avant que cela ne soit diffusé

dans la presse locale (contrairement aux photos volées de la thalasso...).

2 Comment s'organise la sécurité du Roi à l'étranger ? Une question encore plus sensible. Sur laquelle ni le Palais ni le 16 ne communiquent donc.

Ce que l'on sait : des gardes du corps belges protègent en permanence le Roi, en Belgique comme à l'étranger. Et lorsque Philippe quitte le pays, le service de sécurité du Palais avertit son homologue étranger, sachant que les forces de l'ordre du pays hôte sont chargées d'assurer la protection royale sur leur sol. C'est la règle classique. Parfois, on passe par l'ambassade.

En l'occurrence, le Roi étant en mini-déplacement privé en Bretagne (sous un nom d'emprunt comme chaque fois dans ce cas : le nom « Philippe de Belgique » n'est jamais donné à l'hôtel), une source nous assure qu'il n'y avait pas de protection française. Nous n'avons pu le vérifier pour les raisons de discrétion évoquées plus haut. Même si cela ne semble guère habituel.

Reste que la Belgique était en niveau de menace 3 quand Philippe est parti et Bruxelles en niveau 4 quand il est revenu ; et que la France avait connu des attentats sanglants sur son territoire une semaine plus tôt. La vigilance, voire la sécurité, était donc renforcée.

3 Pourquoi le déplacement royal s'est fait en avion militaire ? Et pourquoi le ministre de la Défense n'a pas averti le Premier ministre ? Pour tous ses déplacements à l'étranger, privés comme officiels, le Roi utilise un avion de la Défense. Ainsi en a-

t-il été décidé par le gouvernement voici longtemps, pour des

raisons de sécurité. C'est donc en avion militaire que Philippe et Mathilde se sont rendus à Quiberon. Comme chaque fois, le cabinet de la Défense a signé l'autorisation de ce vol. « Une simple formalité administrative », explique le porte-parole du ministre Vandeput : le Roi a le droit d'utiliser les vols blancs (ceux pour VIP, NDLR), un crédit est prévu au budget à cet effet, et nous n'intervenons pas :

nous ne demandons ni ses raisons ni sa destination. Le ministre (N-VA) n'en a pas averti le Premier ministre : « Ce n'est pas à nous de le faire, ajoute le porte-parole. On n'a pas à prévenir d'une chose sur laquelle on n'a rien à dire, à décider. » Le cabinet de la Défense estime donc qu'il n'a pas à s'en mêler. Pas même en prévenant le 16.

Notons par ailleurs que depuis l'arrivée de Steven Vandeput à la Défense, les « vols blancs » ont été masqués dans la base de données militaire et ne sont donc plus visibles sur le plan informatique comme autrefois : pour éviter les fuites, cette information est désormais réservée... Quand on sait que la N-VA se plaisait, avant d'être au gouvernement, à poser des questions au parlement sur le nombre de vols militaires utilisés par des membres de la famille royale, cela ne manque pas de sel.

4 Quels conseils a-t-on donné au Roi ? Certains se demandent pourquoi les conseillers du Roi ne lui ont pas suggéré de ne pas partir en thalasso ou de rentrer lorsque le niveau 4 a été décrété à Bruxelles. A cet égard non plus, le Palais ne veut pas communiquer.

Mais il nous revient qu'une analyse de la situation a bien évidemment eu lieu avec le couple royal, en tenant compte des différents critères dont ceux de sécurité. Et, à bonne source, on nous explique qu'« il n'y avait pas unanimité au Palais sur ce voyage : des voix dissidentes trouvaient que la place du Roi était auprès de son

peuple, même s'il ne se mettait pas en avant ». Quoi qu'il en soit, certains arguments l'ont emporté. Dont : la vie continue, il ne faut pas s'enfermer dans un bunker ; au moment du départ, le niveau de menace se situait à 3 et n'empêchait pas les déplacements ; le Roi serait joignable et un retour rapide était possible ; une vigilance accrue a été observée.

Le couple royal a par ailleurs avancé son retour au pays (de quelques heures apparemment). Le lui a-t-on conseillé ? Pas dans l'entourage du gouvernement ou du Premier ministre (puisqu'il n'était pas au courant du déplacement, ni avant ni pendant, malgré les contacts téléphoniques de Charles Michel avec le Roi), selon nos informations.

5 Futilités ? Le Roi a profité de sa visite au parlement wallon, mercredi, pour faire une

allusion au buzz sur son week-end breton : « Hier, j'ai passé toute l'après-midi avec les familles des victimes, de Paris, de Bamako etc. ; j'ai entendu beaucoup de souffrance. Et cela relativise beaucoup les futilités. On voit que les futilités sont peu de chose par rapport à l'essentiel de la vie. »

Le message ? Relativisons et avançons ; il y a des choses plus importantes dans la vie que ce non-événement. Rideau ? C'est ce qu'espère le souverain, sachant que le Palais est tout de même secoué par ce qu'il considère (comme d'autres) comme une tempête dans un verre d'eau ou un mauvais procès. Il fait donc le gros dos. « On prie pour que ça passe », résume un initié.

Mais le constitutionnaliste Christian Behrendt estimait, lui, hier soir sur La Première, qu'« il n'est pas opportun que le Roi, à

quelque déplacement que ce soit, se prononce à propos des critiques dont il fait l'objet. Ce n'est pas lui qui doit assumer la critique mais le Premier ministre », chargé de couvrir le Roi. Un propos de juriste considéré comme « un peu tiré par les cheveux » par certains, du côté politique...

Alors, rideau ou pas ? Mercredi soir, aucun parlementaire n'avait déposé de question parlementaire pour la traditionnelle séance de questions du jeudi après-midi à la Chambre (la N-VA ne comptait d'ailleurs pas, elle, intervenir sur le sujet). Mais des questions peuvent être enregistrées jusqu'à 11 heures ce jeudi matin... ■

MARTINE DUBUISSON